

# Annexe 1.

## Principaux textes réglementaires et normes françaises

---

### Sources scellées - sources non scellées

#### Code de la Santé Publique

Partie législative : Articles L 1333-1 à L 1333-32

Partie réglementaire : Articles R 1333-1 à R 1333-112

#### Code du Travail

Articles R 4121-1 à R 4121-4

Articles D 4152-4 à D 4152-7

Articles D 4153-33 et 34, D 4154-1

Articles R 4451-1 à R 4451-144

Articles R 4511-1 à R 4515-11

### Autorisation au titre du Code de la Santé Publique

**Arrêté du 30 octobre 2008** portant homologation de la décision n° 2008-DC-0109 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 août 2008 relative au contenu détaillé des informations qui doivent être jointes aux demandes d'autorisation de distribution (fournisseurs), d'importation ou d'exportation dans le cadre de la distribution de radionucléides ou de dispositifs en contenant ou de renouvellement de ces autorisations.

**Arrêté du 22 septembre 2010** portant homologation de la décision n° 2010-DC-0192 de l'ASN du 22 juillet 2010 relative au contenu détaillé des informations qui doivent être jointes aux demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation en application de l'article R1333-43 du Code de la santé publique.

### Prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants

**Circulaire DGT/ASN n° 04 du 21 avril 2010** relative aux mesures de prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants.

### Contrôle

**Arrêté du 21 mai 2010** portant homologation de la décision n° 2010-DC-0175 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 4 février 2010 précisant les modalités techniques et les périodicités des contrôles prévus aux articles R. 4452-12 et R.4452-13 du Code du travail ainsi qu'aux articles R.1333-7 et R.1333-95 du Code de la santé publique.

### Dosimétrie

**Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2003** définissant les modalités de calcul des doses efficaces et des doses équivalentes résultant de l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants.

**Arrêté du 17 juillet 2013** relatif à la carte de suivi médical et au suivi dosimétrique des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

### Déchets

**Arrêté du 9 octobre 2008 modifié** relatif à la nature des informations que les responsables d'activité nucléaire et les entreprises mentionnées à l'article L.1333-10 du Code de la santé publique ont obligation d'établir, de tenir à jour et de transmettre périodiquement à l'ANDRA (modifié par arrêté du 4 avril 2014).

## Annexe 1. Principaux textes réglementaires et normes françaises (suite)

**Arrêté du 23 juillet 2008** portant homologation de la décision n° 2008-DC-0095 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 janvier 2008 fixant les règles techniques auxquelles doit satisfaire l'élimination des effluents et des déchets contaminés par les radionucléides, ou susceptibles de l'être du fait d'une activité nucléaire, prise en application des dispositions de l'article R. 1333-12 du Code de la santé publique.

**Guide ASN n° 18** : Élimination des effluents et des déchets contaminés par des radionucléides produits dans les installations autorisées au titre du Code de la santé publique.

**ANDRA : guide d'enlèvement des déchets radioactifs**. De la collecte au stockage.

### Événement significatif

**Guide ASN n° 30** : modalités de déclaration des événements liés au transport de substances radioactives sur la voie publique terrestre, par voie maritime ou par voie aérienne.

**Guide ASN n° 11** : modalités de déclaration et codification des critères relatifs aux événements significatifs dans le domaine de la radioprotection hors INB et transport de matières radioactives.

### Formation de la PCR

**Arrêté du 6 décembre 2013** relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation.

**Arrêté du 24 novembre 2009** portant homologation de la décision n° 2009-DC-0147 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 juillet 2009 fixant les conditions d'exercice des fonctions d'une personne compétente en radioprotection externe à l'établissement en application de l'article R. 4456-4 du Code du travail.

### Radioactivité naturelle et radon

**Arrêté du 8 décembre 2008** portant homologation de la décision n° 2008-DC-0110 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 septembre 2008 relative à la gestion du risque lié au radon dans les lieux de travail.

**Arrêté du 7 août 2008** relatif à la gestion du risque lié au radon dans les lieux de travail.

**Arrêté du 5 juin 2009** portant homologation de la décision n° 2009-DC-0135 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 avril 2009 relative aux conditions suivant lesquelles il est procédé à la mesure de l'activité du radon, prise en application des dispositions de l'article R. 1333-15 du Code de la santé publique.

**Arrêté du 22 juillet 2004** relatif aux modalités de gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts au public.

**Arrêté du 14 avril 2006** relatif aux conditions d'agrément d'organismes habilités à procéder aux mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public.

**Arrêté du 22 juillet 2015** portant homologation de la décision n° 2015-DC-0506 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 avril 2015 relative aux conditions suivant lesquelles il est procédé à la mesure de l'activité du radon prise en application de l'article R. 1333-15 du Code de la santé publique.

**Arrêté du 30 janvier 2015** désignant l'Autorité de sûreté nucléaire comme organisme chargé du recueil des résultats des mesures du radon réalisées par les organismes agréés.

**Arrêté du 5 juin 2009** portant homologation de la décision n° 2009-DC-0135 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 avril 2009 relative aux conditions suivant lesquelles il est procédé à la mesure de l'activité du radon, prise en application des dispositions de l'article R. 1333-15 du Code de la santé publique.

## Annexe 1. Principaux textes réglementaires et normes françaises (suite)

**Arrêté du 8 juin 2015** portant homologation de la décision n° 2015-DC-0507 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 avril 2015 relative aux règles techniques de transmission des résultats de mesure du radon réalisées par les organismes agréés et aux modalités d'accès à ces résultats prise en application des dispositions de l'article R. 1333-16 du Code de la santé publique.

**Arrêté du 25 mai 2005** relatif aux activités professionnelles mettant en œuvre des matières premières contenant naturellement des radionucléides non utilisés en raison de leurs propriétés radioactives.

**Circulaire du 11 juillet 2005** relative aux activités professionnelles mettant en œuvre des matières premières contenant naturellement des radionucléides - Mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 25 mai 2005.

### Gestion des sources radioactives

**Arrêté du 23 octobre 2009** portant homologation de la décision n° 2009-DC-0150 du 16 juillet 2009 de l'Autorité de sûreté nucléaire définissant les critères techniques sur lesquels repose la prolongation de la durée d'utilisation des sources radioactives scellées accordée au titre de l'article R. 1333-52 du Code de la santé publique.

**Arrêté du 27 octobre 2015** portant homologation de la décision n° 2015-DC-0521 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 8 septembre 2015 relative au suivi et aux modalités d'enregistrement des radionucléides sous forme de sources radioactives et de produits ou dispositifs en contenant.

**IAEA TECDOC N° 1344** : Categorization of radioactive sources.

**Guide de sûreté N°RS-G-1.9** : Catégorisation des sources radioactives.

### Transport

**Arrêté du 29 mai 2009** modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »).

**Arrêté du 22 mars 2001** relatif aux envois postaux de matières radioactives.

**Arrêté du 24 juillet 2015** portant homologation de la décision n° 2015-DC-503 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 mars 2015 relative au régime de déclaration des entreprises réalisant des transports de substances radioactives sur le territoire français.

### Zonage

**Arrêté du 15 mai 2006** modifié relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées et des zones spécialement réglementées ou interdites compte tenu de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi qu'aux règles d'hygiène, de sécurité et d'entretien qui y sont imposées (article 23 modifié par l'arrêté du 15 mai 2014).

**Circulaire DGT/ASN n° 01 du 18 janvier 2008** relative à l'arrêté du 15 mai 2006 relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées et des zones spécialement réglementées ou interdites compte tenu de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi qu'aux règles d'hygiène, de sécurité et d'entretien qui y sont apposées.

## Annexe 1. Principaux textes réglementaires et normes françaises (suite)

### Normes Françaises

#### NF EN ISO 2919

Radioprotection - Sources radioactives scellées - Exigences générales et classification.

#### NF ISO 7503-1

Évaluation de la contamination de surface - Partie 1 : émetteurs bêta (énergie bêta maximale supérieure à 0,15 MeV) et émetteurs alpha.

#### NF ISO 7503-2

Évaluation de la contamination de surface - Partie 2 : Contamination de surface par le tritium.

#### NF ISO 7503-3

Évaluation de la contamination de surface - Partie 3 : émetteurs à transition isométrique et capture électronique, émetteurs bêta basse énergie (énergie bêta maximale inférieure à 0,15 MeV).

#### NF ISO 9978

Radioprotection - Sources radioactives scellées - Méthodes d'essai d'étanchéité.

#### NF EN 14175-1

Sorbonnes ; Partie 1 : vocabulaires.

#### NF EN 14175-2

Sorbonnes ; Partie 2 : exigences de sécurité et de performances.

#### NF EN 14175-3

Sorbonnes ; Partie 3 : méthodes d'essai et de type.

#### NF EN 14175-4

Sorbonnes - Partie 4 : méthodes d'essai sur site.

#### NF X 15-206

Sorbonnes de laboratoire - Seuil pour l'essai de confinement.

#### NF ISO 17873

Installations nucléaires - Critères pour la conception et l'exploitation des systèmes de ventilation des installations nucléaires autres que les réacteurs nucléaires.

#### NF M 60-101

Énergie nucléaire - Signalisation applicable aux rayonnements ionisants - Schéma de base.

#### NF M 61-002

Énergie nucléaire - Sources radioactives scellées - Généralités et classification.

#### NF M 61-004

Substances radioactives non scellées - Identification et certificat.

#### CEI 61559-1

Instrumentation pour la radioprotection dans les installations nucléaires - Ensembles centralisés pour la surveillance en continu des rayonnements et/ou des niveaux de radioactivité - Partie I : exigences générales.

#### NF M 62-102

Radioprotection - Installations de radiologie gamma.

#### NF M 62-103

Radioprotection - Installations de radiologie gamma industrielle - Atténuation des rayonnements ionisants par les écrans de protection.